

Les élèves à

Besoins

Educatifs

Particuliers

Selon vous, qu'est-ce qu'
un élève à

Besoins Educatifs Particuliers ?

Le concept de « besoins éducatifs particuliers » (BEP) a été conçu en Angleterre dans les années 1975-78 et développé par Seamus Hegarthy et M. Warnock sous le terme de « special educational needs ». Il a été immédiatement adopté aux USA.

Qu'est-ce qu'un Besoin Educatif Particulier ?

« Educatio » = action de faire croître, d'élever, d'amener vers... (dictionnaire latin-français, Hatier)

« Educator » : celui qui nourrit, élève mais aussi qui enseigne

« particulier » : propre à une personne, une chose, un animal.

Donc : besoin éducatif particulier = ce qui est nécessaire pour se développer (**comme individu pour devenir adulte et comme apprenant pour devenir citoyen capable de prendre sa place dans la société**)

Qu'est-ce qu'un BEP pour un enseignant ?

Ce dont un élève a besoin pour développer ses apprentissages.

Attention. Il n'existe pas de réponses stéréotypées et mécaniques que l'on pourrait appliquer à tous les élèves ayant le même diagnostic médical.

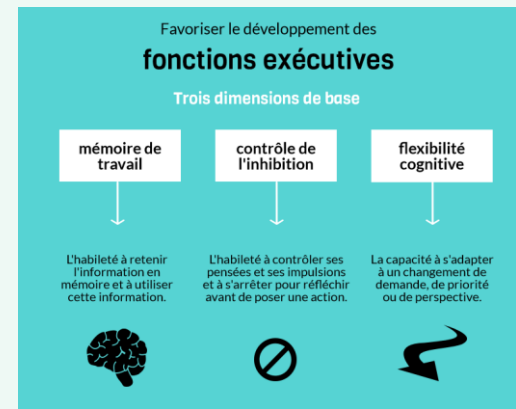
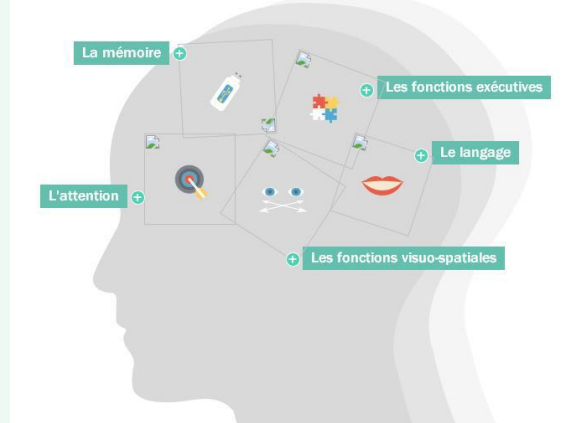
Les conséquences d'une altération de même nature sont différentes d'un enfant à l'autre.

L'apprentissage chez l'élève

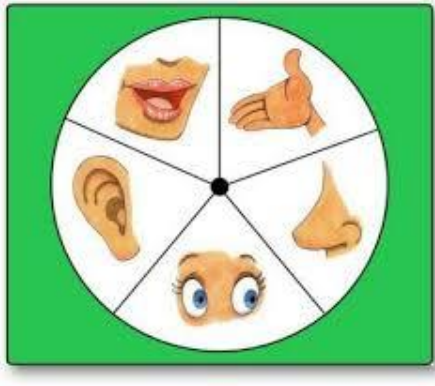
dépend:

- du fonctionnement cognitif
 - du fonctionnement sensori-moteur
 - du fonctionnement psycho/socio-affectif
- et de sa capacité à mettre en œuvre les
processus nécessaires à l'apprentissage

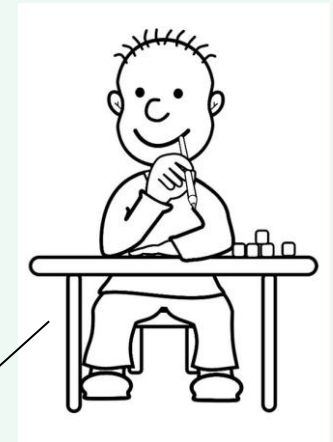
Fonctionnement cognitif



Fonctionnement sensori-moteur



Fonctionnement socio/psycho-affectif



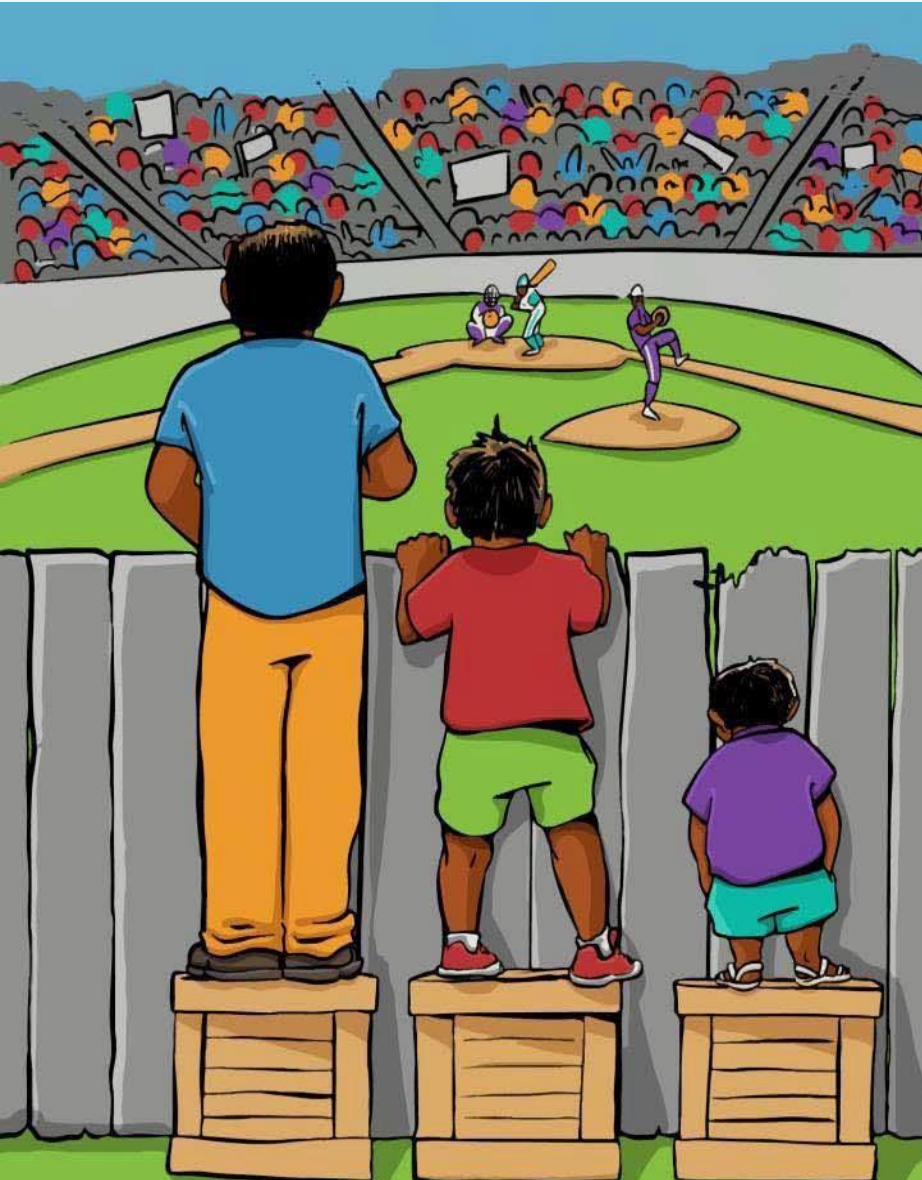
Processus d'apprentissage

- → Chez l'élève à **BEP**, le fonctionnement cognitif et/ou sensori-moteur et/ou socio affectif est défaillant/altéré/différent.

▶ conséquences sur les **processus d'apprentissage**

Décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves

Pour tirer les conséquences de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République qui a posé le principe d'une école **qui ne stigmatise pas les difficultés mais accompagne tous les élèves dans leur parcours scolaire,** le présent décret modifie le code de l'éducation pour prévoir que, **quels que soient leurs besoins, tous les élèves sont accompagnés pédagogiquement tout au long de leur parcours scolaire.** Il affirme les objectifs du suivi et de l'évaluation des acquis des élèves, définit, clarifie ou précise les dispositifs d'accompagnement spécifique.



ÉGALITÉ

Véronique Benctun Valérie Deslyppe
DK Bergues 2019



ÉQUITÉ

Pourquoi repérer précocement les élèves à BEP ?

- Pour permettre une prise en charge précoce
- Pour éviter l'installation de l'échec et de la souffrance de l'enfant et de sa famille
- Pour éviter une perte de motivation, une atteinte de la confiance en soi
- Pour éviter le développement de stratégies «impasses »

Comment?

En cherchant des appuis autour de soi

- Equipe enseignante
- Famille
- Psychologues scolaires
- Enseignants spécialisés RASED
- Médecin scolaire et infirmière scolaire
- Enseignant Référent
- Personnes ressources (Coordonnateur ULIS)
- IEN et CPC
- Partenaires extérieurs

pour partager ce que l'on voit, ses doutes, ses craintes, ses erreurs, demander des éclairages, concevoir le projet et identifier les objectifs d'apprentissage prioritaires

Les partenaires

Véronique Benctun Valérie Deslypper
DK Bergues 2019

- ❑ CAMSP (0/6 ans) et CMPP (3/18 ans) : 28 Rue Aristide Bourel
Dunkerque 03 28 59 22 42
- ❑ CMP Grimm : 50 avenue des Bains Dunkerque 03 59 11 80 23
- ❑ CMP Till l’Espiegle : 4 rue de l’Hôtel de Ville Bergues 03 28 43
82 89
- ❑ CMP Grapelli : 13 rue Denis Papain Grande Synthe 03 59 11 80
17
- ❑ CMP Les Pêcheurs d’histoire : 3H route du pont de Pierre
Gravelines 03 59 11 80 13
- ❑ CMP Il était une fois : 50 avenue des Bains 03 59 11 80 24
- ❑ Hôpital de jour « Le petit Prince » : 1 ter bd de la République
FR Mitterand
59240 Dunkerque 03 59 11 80 26

☐ CH De Dunkerque 130 AV Louis Herbeaux 59140
Dunkerque
03 28 28 56 93

☐ CH de Zuydcoote BD Vancauwenberghe 59124 Zuydcoote
03 28 26 22 85

☐ CRDTA 57 rue Savator Allende 59120 Loos 03 28 55 91 00

☐ CS Pluridisciplinaire Hôpital St Vincent de Paul 51 Bd de
Belfort 59000 Lille
03 20 28 56 93

Les relations avec la famille


Toutes les situations ne s'envisagent pas avec la même entrée.

- Les enseignants prendront le temps de l'observation, d'écouter les parents, de tisser des liens avec la famille avant de poser un premier entretien formel.
- Il est intéressant que les enfants soient présents lors de l'inscription.

Cas n° 1 :

Les parents ont conscience des besoins particuliers de l'enfant.

Ces points ont été abordés lors de l'admission.

Un échange avec les parents sur les aides extérieures déjà en place et les liens qui seront tissés entre l'école et ces partenaires s'avère souhaitable.  Mise en place d'une **équipe éducative**.

Selon les besoins identifiés, le directeur et l'enseignant transmettront aux deux parents les coordonnées du référent si ces dernières ne sont pas connues.

Le but est d'installer une relation de confiance, d'identifier les rôles et responsabilités de chacun. Le directeur et l'enseignant veillent à inviter **régulièrement** les parents pour des échanges autour **des progrès et des besoins** de l'élève.

L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves.

Elle comprend:

- le directeur de l'école,
- le ou les maîtres,
- les parents concernés,
- le psychologue scolaire,
- les enseignants spécialisés intervenant dans l'école,
- le médecin de l'éducation nationale,
- l'infirmière scolaire,
- Les partenaires: orthophonistes, CMP, CMPP, ...

Cas n° 2 :

C'est dans le cadre des apprentissages conduits à l'école que les besoins sont décelés.

PRENDRE LE TEMPS DE L'OBSERVATION

Il ne s'agit pas pour l'enseignant de poser un diagnostic, mais de rassembler un faisceau d'indicateurs servant de base à une réflexion d'équipe pour mettre en place les étayages nécessaires, dialoguer avec la famille et les partenaires.

Cette observation pourra servir de point d'appui pour une régulation.

- **Prendre le temps** de l'observation en classe, dans la cour...et de la consigner par écrit
- **Varié** les consignes, les activités proposées, les modalités groupales
- **Varié** les aménagements : espace, temps, relation entre pairs.
- **Croiser les regards** sur les différents temps de la journée, avec les adultes intervenants dans ces temps : échange avec l'équipe enseignante de l'école. **Dès lors que l'élève est inscrit à l'école, il relève de la responsabilité pédagogique de l'équipe.**
- **Croiser le regard** avec un psychologue scolaire et/ou enseignant du RASED: observation dans la classe et échange autour de ces premières observations.

Si le comportement de l'élève perturbe les autres élèves :

- Rencontrer les parents pour faire part de ces faits : exposer quelques observations significatives **avec retenue** et énoncer les aménagements déjà réalisés.
- Prendre en compte **le ressenti de la famille** face aux propos de l'enseignant.
- Interroger les parents sur l'attitude de l'enfant hors temps scolaire (**entendre qu'il peut être différent à la maison**).
- Faire part de ses propres interrogations dans un souci **d'alliance avec la famille**.
- Annoncer les hypothèses de travail avec l'élève.
- Poser l'idée de rencontres régulières : distinguer les rencontres régulières avec les parents des réunions des équipes éducatives.

Si un déni de la part des parents aboutit à un blocage de la collaboration :

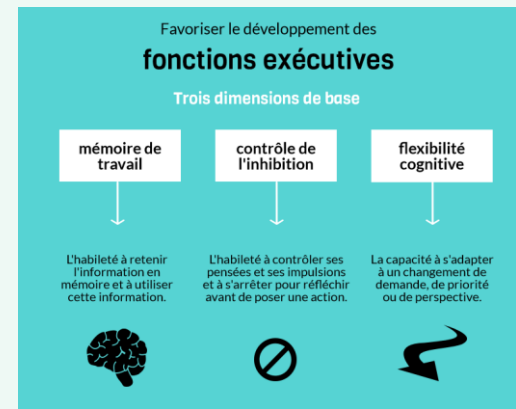
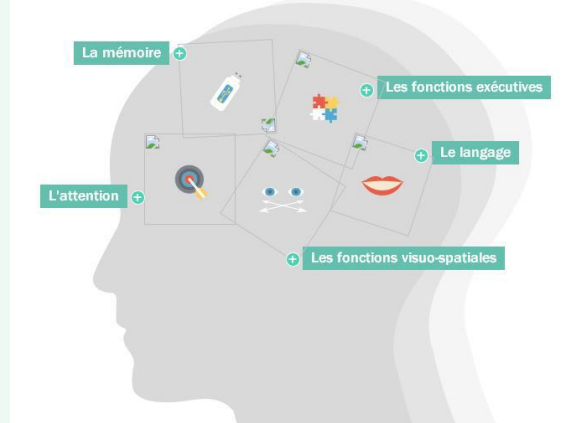
Prendre l'attache du RASED et/ou du médecin scolaire
Conserver la mémoire des actions engagées par l'école :

- Calendrier des rencontres
- Aménagements pédagogiques
- Propositions faites aux parents, même si elles n'ont pas été acceptées

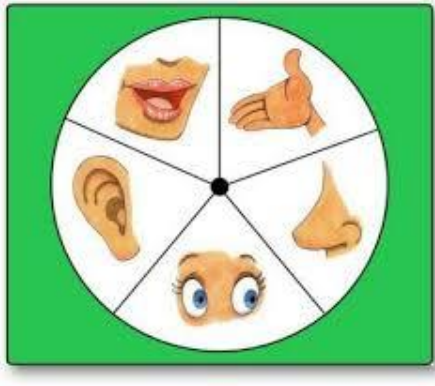
Chercher à maintenir de courts contacts

En dernier recours: mettre en place **une Information Préoccupante.**

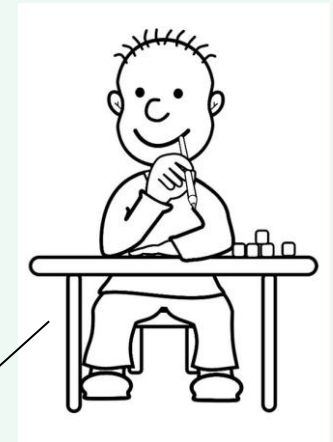
Fonctionnement cognitif



Fonctionnement sensori-moteur

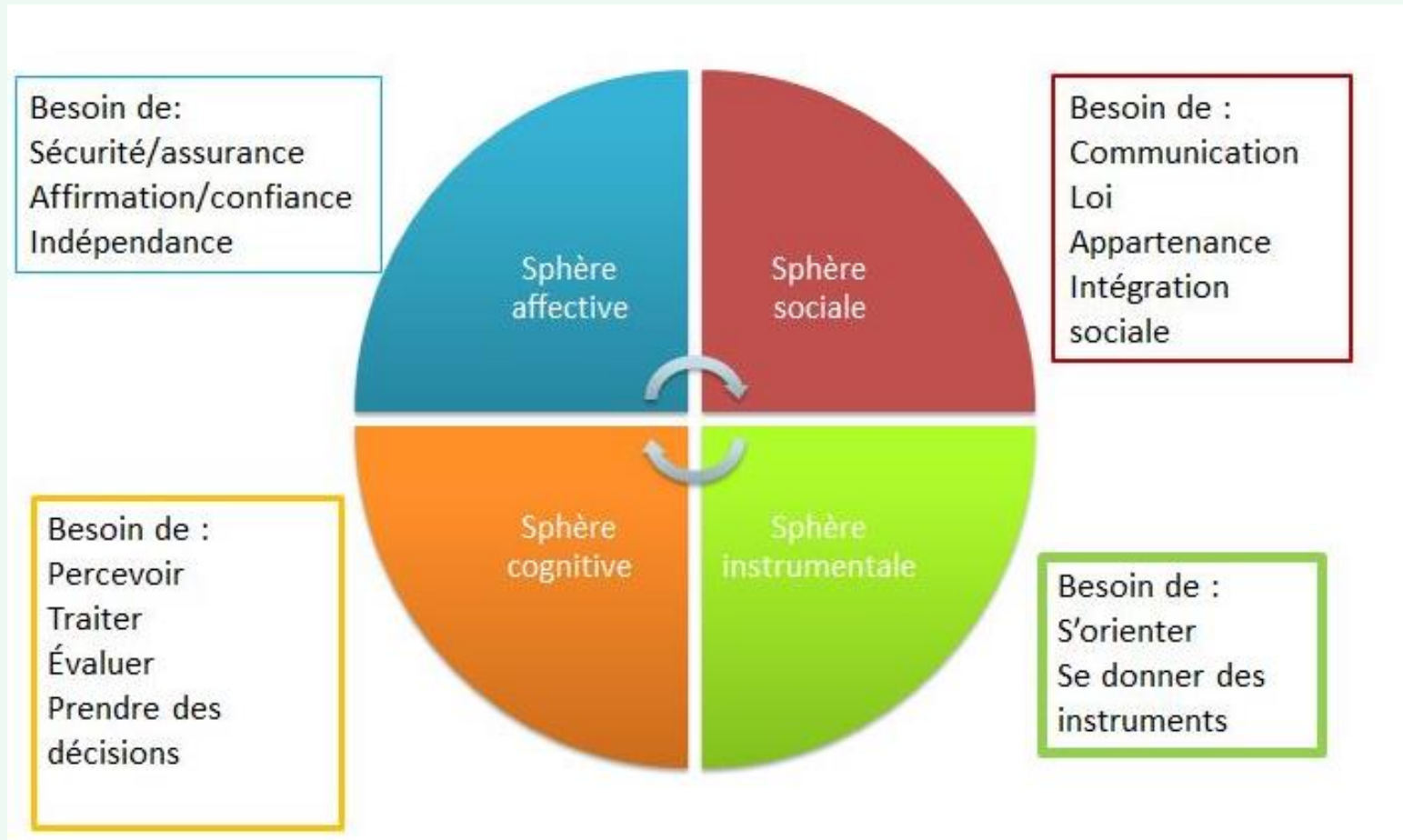


Fonctionnement socio/psycho-affectif



Processus d'apprentissage

Pierre Bonjour, Michèle Lapeyre, “ L’intégration scolaire des enfants à besoins éducatifs spécifiques”, Erès, 2000



Les observables et les indicateurs

1. Les conditions de vie

- La scolarité
- Le niveau scolaire
- Les conditions de vie familiales

2. Le fonctionnement sensori-moteur

- Coordination motrice globale
- Motricité fine
- Parler
- Entendre
- Voir

3. La sphère affective

Le fonctionnement psycho-affectif

4. La sphère sociale

- Le fonctionnement socio-affectif
- Les relations avec autrui

5. La sphère cognitive

- Le fonctionnement cognitif général
- La relation aux apprentissages
- Les processus d'apprentissage

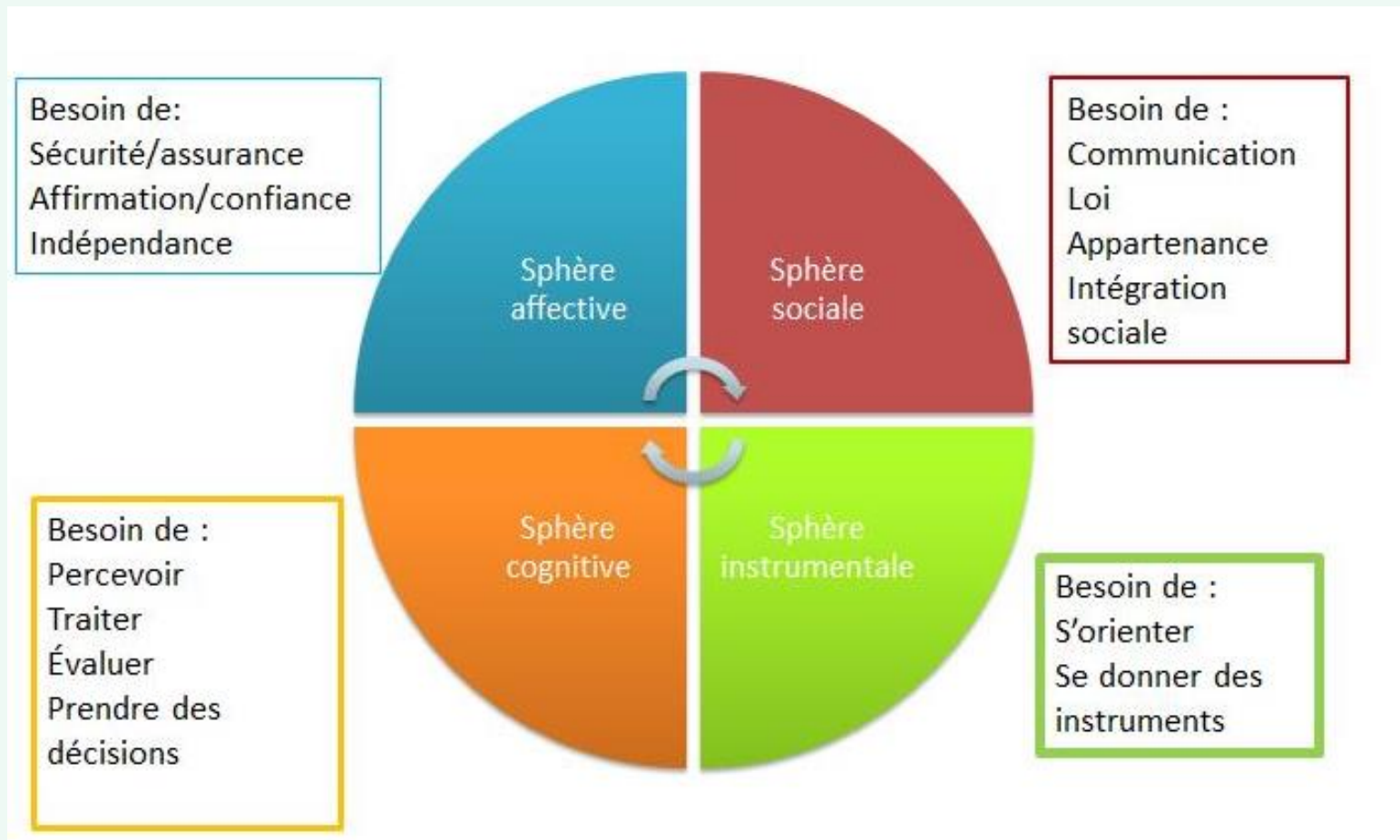
6. La sphère instrumentale

- Espace, temps, motricité
- Dire, lire, compter

1. Exemple de grille d'observation d'après les travaux de Bonjour et Lapeyre.

2. Exemple de grille complétée (BEP modèle)

Pierre Bonjour, Michèle Lapeyre, “ L’intégration scolaire des enfants à besoins éducatifs spécifiques”, Erès, 2000



Sophie est une fille de 9 ans. Ses parents sont originaires de Côte d'Ivoire. L'enseignante décrit les relations avec la mère comme difficiles. **La maman a menacé Sophie d'un retour au pays si les difficultés continuaient.**

Sophie présente **un retard scolaire** massif. **Les problèmes d'organisation spatiale sont très importants** : organisation dans le cahier, approche de la géométrie très difficile, ... **Sophie est très lente** dans toutes ses actions notamment la mise en route des activités. **Elle se perd pendant de longues minutes dans la recherche de ses stylos, farfouille dans sa trousse, sort tout, remet tout en gardant un seul objet.** Cependant Sophie cherche toujours à bien faire et est toujours partante pour les activités.

Elle montre en lecture quelques compétences « mécaniques » de reconnaissance de sons **mais a de grandes difficultés à rassembler ces compétences** pour déchiffrer un mot inconnu. Par ailleurs elle déchiffre peu de mots par voie directe, a de sérieux problèmes de compréhension. Production d'écrit très faible surtout en contenu (même en dictée à l'adulte). Sophie a également **d'importantes difficultés de graphies**, son écriture est parfois illisible. Niveau **très faible en maths**, Sophie connaît les nombres de 1 à 10. **Très peu d'abstraction possible.** Même la manipulation est difficile par manque d'organisation et de méthode.

Sophie a de **bonnes relations avec les autres élèves** de la classe mais **sans chercher plus que cela le contact.** Elle semble toujours un peu perdue dans la classe, un peu sur la défensive et attend de voir ce que font ses camarades **pour agir par imitation.** Son attitude peut être très différente quand elle ne se sent pas directement sous l'emprise de l'adulte, **nous l'avons observée très meneuse surtout avec les plus jeunes.** **La maman exerce une forte pression scolaire sur sa fille.** Elle la fait travailler à la maison. Elle ne veut pas de prises en charge sur le temps scolaire car Sophie « perdrait » du temps. Sophie est prise en charge deux fois par semaine en orthophonie le mercredi et le jeudi soir.

<p>Sphère affective</p> <p>La maman a menacé Sophie d'un retour au pays si les difficultés continuaient.</p> <p>Elle se perd pendant de longues minutes dans la recherche de ses stylos, farfouille dans sa trousse, sort tout, remet tout en gardant un seul objet.</p> <p>Sophie cherche toujours à bien faire.</p> <p>Elle est partante pour les activités.</p> <p>Sans chercher plus que cela le contact</p> <p>Elle semble toujours un peu perdue dans la classe, un peu sur la défensive</p> <p>Pour agir par imitation</p> <p>Très meneuse surtout avec les plus jeunes dans ses jeux de récréation</p> <p>La maman exerce une forte pression scolaire sur sa fille</p>	<p>Besoin d'être rassurée</p> <p>Besoin de devenir autonome</p> <p>Besoin de prendre confiance en elle</p>	<p>Groupe de paroles atelier philo</p> <p>Tutorat</p> <p>Présentation devant d'autres</p> <p>Responsabilité dans la classe</p> <p>Mise en valeur de ses talents</p> <p>Proposer des activités où elle réussit</p> <p>Permettre l'accès à des outils d'autonomie</p>
<p>Sphère sociale</p> <p>Bonnes relations avec les autres élèves de la classe</p> <p>Très meneuse surtout avec les plus jeunes dans ses jeux de récréation</p>	<p>Besoin d'assurer son rôle d'élève en toutes circonstances</p> <p>Besoin de développer ses relations sociales</p>	<p>Prendre la parole devant d'autres</p> <p>Donner son point de vue</p> <p>Justifier</p> <p>Organiser d'activités de projet en groupe - tutorat ou binôme</p>
<p>Sphère cognitive</p> <p>Problèmes d'organisation spatiale</p> <p>Sophie est très lente</p> <p>Grandes difficultés à rassembler ces compétences</p> <p>Très peu d'abstraction</p> <p>Manque d'organisation et de méthode</p>	<p>Besoin d'organisation</p> <p>Besoin de catégorisation</p> <p>Besoin de percevoir des liens</p>	<p>Problèmes de recherche ouverts</p> <p>Trier, classer</p> <p>Verbalisation de la tâche et des étapes pour réussir</p>
<p>Sphère instrumentale</p> <p>Retard scolaire massif</p> <p>Elle montre en lecture quelques compétences «mécaniques» de reconnaissance de sons</p> <p>Elle déchiffre peu de mots en voie directe.</p> <p>De sérieux problèmes de compréhension.</p> <p>Production d'écrit très faible surtout en contenu</p> <p>Importantes difficultés de graphies</p> <p>Niveau très faible en maths</p>	<p>Besoin de comprendre</p> <p>Besoin de développer ses compétences</p> <p>Besoin de palier à ses difficultés praxiques</p>	<p>Utiliser des médiations dans des projets qui ont du sens et une finalisation</p> <p>Outils : donner des aides et des référents</p> <p>Entraîner notamment en graphisme écriture dans des situations qui ont du sens</p> <p>Activités d'orientation - activités d'EPS - images séquentielles</p> <p>Problèmes nécessitant des déplacements</p> <p>Problèmes nécessitant l'utilisation de la trace écrite</p>

Les besoins éducatifs particuliers peuvent être liés à :

- Une situation de rupture scolaire
- L'éloignement de l'école pour maladie
- La découverte d'une nouvelle langue
- La non sédentarité, l'itinérance
- La précocité intellectuelle
- De grandes difficultés scolaires
- Une situation de handicap
- Des troubles des apprentissages

Quel projet pour qui?

Véronique Benctun Valérie Deslypper
DK Bergues 2019

ELEVES A BESOINS PARTICULIERS

« La scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun des connaissances, des compétences et des cultures. »

Article 13 de la loi du 8 Juillet 2013.

	Troubles de la santé évoluant sur une longue période	Situation de handicap	Troubles des apprentissages	
Pour qui	<p>PAI Projet d'accueil individualisé</p> <p>Circulaire 99-181 du 10/11/99 et 2003-135 du 8/09/2003</p>	<p>PPS Projet personnalisé de scolarisation</p> <p>Loi du 11/02/2005 et art L112-2 du code de l'éducation</p>	<p>PAP Plan d'accompagnement personnalisé</p> <p>Loi n°2013-595 du 08/07/2013 et décret n°2014-1377 du 18/11/2014</p>	<p>PPRE Projet personnalisé de réussite éducative</p> <p>Art 16 loi du 23/04/2005</p>
Pour quoi	<p>Suivre une scolarité ordinaire avec un protocole médical adapté. Etabli à la demande des familles.</p>	<p>Outil de pilotage du parcours Elément du plan de compensation de scolarisation Demande des familles auprès de la MDPH</p>	<p>Troubles des apprentissages validés par le médecin EN. Demande des familles ou proposition des enseignants. Accord des familles obligatoire.</p>	<p>Non maîtrise des connaissances et compétences indispensables à la fin d'un cycle. Proposition de l'établissement à la famille.</p>
Partenaires	<p>Services municipaux en charge de la restauration pour le 1^{er} degré. Intervenants médicaux, paramédicaux</p>	<p>Les différents intervenants de la prise en charge médicale et paramédicale</p>	<p>Les différents intervenants de la prise en charge médicale et paramédicale</p>	
Adaptations	<ul style="list-style-type: none"> • Régimes alimentaires • Traitement d'urgence • Traitement médical • Aménagements d'horaires • Dispenses d'activités incompatibles avec la santé et activités de substitution • Aménagement d'examen possible 	<p>Document type pour le PPS élaboré par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (MDPH). Il définit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les modalités de scolarisation • les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, médicales, paramédicales. <p>Aménagement d'examen possible.</p>	<p>Aménagements pédagogiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervention des personnels paramédicaux pendant le temps scolaire. • Utilisation d'un ordinateur éventuellement. <p>Le PAP est un outil de suivi de l'élève.</p>	<p>Plan coordonné d'actions pour répondre aux besoins de l'élève. Fixe des objectifs précis en nombre réduit. Elaboré par l'équipe pédagogique. Bilan au terme du PPRE</p>
Point vigilance	<p>Signatures obligatoires : famille, chef d'établissement, médecin EN, et représentants des mairies si PAI pour temps de cantine</p>	<p>Adéquation des moyens mis à disposition de l'élève avec ses besoins</p>	<p>Relève du droit commun. Ne permet pas de dispense d'enseignement, d'attribution d'aide humaine ou de matériel pédagogique.</p>	<p>Limité dans le temps en fonction des difficultés et des progrès de l'élève</p>
Durée	<p>Durée : tant qu'il n'y a pas de modification du traitement ou des personnes concernées</p>	<p>Révisé à minima à chaque changement de cycle</p>	<p>Evaluation tous les ans. Transmission au changement de cycle</p>	<p>Temporaire</p>

L'élève en difficulté

L'élève en difficulté



Les difficultés de l'élève
sont d'ordre scolaire



PPRE

→ [Lien doc PPRE](#)



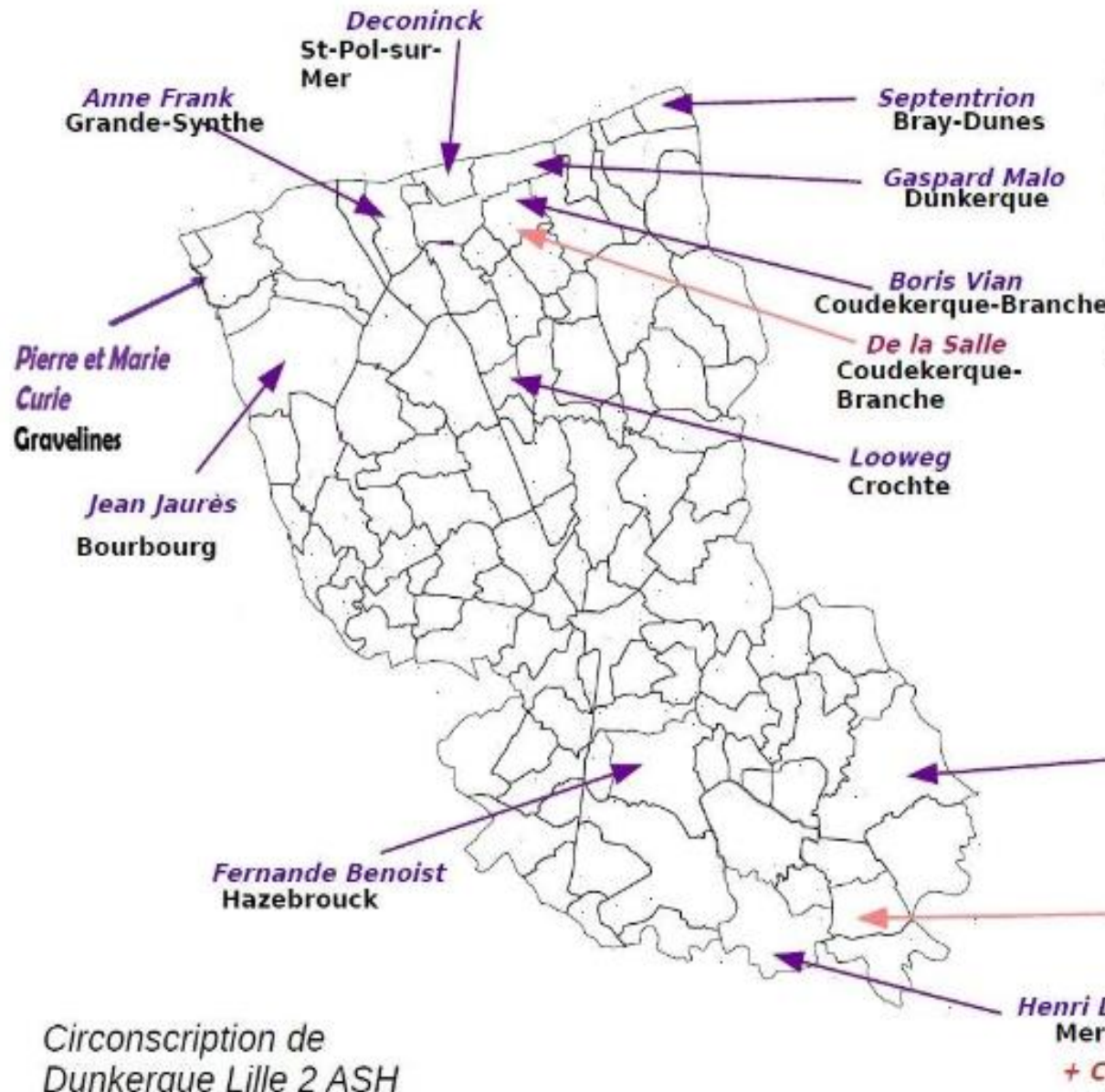
Les difficultés sont durables



Si besoin prise en charge par le RASED ou proposition
d'une orientation EGPA ou Equipe Educative

Véronique Benctun Valérie Deslypper

DK Bergues 2019



Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
 + 1 classe Relais

Sur le bassin de Dunkerque

Circonscription de Dunkerque Lille 2 ASH

Les enfants malades et/ou hospitalisés

Les élèves porteurs de maladies, ou hospitalisés, évoluant sur une longue période peuvent bénéficier **d'un projet d'accueil individualisé**.

Le PAI est demandé par les responsables légaux, élaboré sous la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement avec le concours du médecin de l'Éducation nationale. Le modèle départemental de PAI est accessible sur le site de la DSDEN dans l'onglet « Santé des élèves ».

Le service d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD) est un dispositif qui permet de fournir temporairement aux enfants et aux adolescents atteints de troubles de la santé ou accidentés une prise en charge pédagogique au domicile ou au sein de l'établissement . Un formulaire de demande est disponible sur le site de la DSDEN.

Véronique Benctun Valérie Deslypper

DK Bergues 2019

Élèves ayant des comportements qui mettent en difficulté l'École

Un protocole départemental est en cours d'élaboration pour accompagner les équipes enseignantes. Pour certains enfants qui présentent des problématiques de comportement **nuisant gravement à leur scolarité, mais également à la sécurité, voire au climat de l'école** qui les accueille, **le projet d'accompagnement d'un élève dont le comportement met en difficulté l'école permet d'aménager l'emploi du temps** tout en mettant en œuvre des démarches en réponse aux besoins spécifiques de l'enfant.

Le médecin de l'éducation nationale est systématiquement informé.

cache.media.education.gouv.fr/file/les_élèves_à_BEP_lille

ec Firefox À la une Appréhender, tous les ... fc http://www.francoisc...

VIDEO Web Camera

Zoom automatique

Projet d'accompagnement d'un élève dont le comportement met en difficulté l'école

Nom de l'élève :	classe :	date de rédaction :
Motif ayant entraîné la proposition d'adaptation d'emploi du temps :		
<p>- dans la classe : (projet d'accueil, PPRE, intervention du RASED dont le psychologue scolaire, d'un conseiller pédagogique, du médecin de l'Education Nationale, d'une infirmière de l'Education Nationale)</p> <p>- dans l'école : (Démarche de recherche de réponses en équipe)</p>	<p>Mesures pédagogiques spécifiques mises en œuvre par l'équipe : organisation de l'espace, du temps, ajustement de la relation pédagogique, protocole de gestion de crise</p>	
<p>Transmission des travaux, des cours et exercices sous forme numérique <input type="checkbox"/> papier <input type="checkbox"/> par quel moyen ? Fréquence</p> <p>Autres mesures - dont mobilisation de quelques heures d'accompagnement scolaire via le SAPAD-EMA</p>	<p>Accompagnements prévus pour assurer la continuité de l'obligation scolaire :</p>	
<p>Date prévisionnelle de la prochaine réunion de l'équipe éducative :</p>	<p>Durée et évolutions envisagées pour organiser le retour à plein temps :</p> <p>Partenaires institutionnels et extra-institutionnels associés :</p>	

Signature des parents

Signature du directeur (trice)
ou chef d'établissement

Signature de l'IEN

Signature du DASEN

Direction Académique des Services de l'Education nationale du Nord -1, rue Claude Bernard 59000 Lille – Octobre 2017

Véronique Benctun Valérie Deslypper
DK Bergues 2019

Scolariser les élèves allophones et les enfants des familles itinérantes

<http://eduscol.education.fr/pid28783/scolariser-les-eleves-allophones-et-les-enfants-des-familles-itinerantes.html>

Les **CASNAV**, centres académiques pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV), apportent leurs conseils et leur expertise pédagogique aux différents acteurs concernés par la scolarisation de ces élèves.

Missions d'appui académique, ils organisent et animent des actions de formation concernant ces publics. Ils accompagnent également les équipes éducatives dans les écoles et les établissements scolaires.

Les élèves à haut potentiel intellectuel

<http://eduscol.education.fr/cid59724/eleves-intellectuellement-precoces.html>


DSDEN Nord

[Fiche guide à destination des enseignants](#)

[Fiche guide à destination des parents](#)

[Liste des conseillers d'orientation - psychologues référents pour les élèves à Haut Potentiel Intellectuel](#)

[Liste des psychologues scolaires - référents pour les élèves à Haut Potentiel Intellectuel](#)



académie
Lille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Nord
Éducation
nationale

LES ELEVES A HAUT POTENTIEL INTELLECTUEL

Des élèves qui nous interrogent et qu'il faut accepter avec leurs particularités


GUIDE A DESTINATION DES ENSEIGNANTS


Qu'est-ce qu'un Elève à Haut Potentiel Intellectuel ?

(une définition sur le site de l'A.N.P.E.I.P.,
Association Nationale Pour les Enfants Intellectuellement Précoces)

« C'est un enfant dont le développement intellectuel est différent de celui des enfants de son âge, et qui présente certaines particularités dans son processus de compréhension et d'apprentissage »

Les E.H.P.I. représentent 2 à 3 % de la population scolaire, tous milieux confondus.
De nombreux élèves à haut potentiel intellectuel poursuivent une scolarité sans heurts, voire brillante. Ils ne sont pas toujours détectés car ces élèves réussissent.
Un tiers d'entre eux sont en situation d'échec scolaire relatif ou important, des difficultés comportementales d'apprentissage peuvent se manifester dès la classe de maternelle.
Le repérage précoce est un élément essentiel pour la réussite de ces élèves qui ont des besoins éducatifs particuliers.





Les textes de Référence

Circ. N°2007-158 du 17/10/2007	Parcours scolaire des élèves intellectuellement précoces manifestant des aptitudes particulières à l'école ou au collège
Circ. N°2009-168 du 12/11/2009	Guide d'aide à la conception de modules de formation pour une prise en compte des élèves intellectuellement précoces
Rapport Janv. 2002 J. P. DELAUBIER	Site : http://www.education.gouv.fr/cid2022/la-scolarisation-des-eleves-intellectuellement-precoces.html

I – COMMENT LES IDENTIFIER ?

Quels sont les signes caractéristiques qui peuvent faire penser à un haut potentiel intellectuel ? (liste non exhaustive)

Il est rappelé la très grande diversité de ces élèves et l'impossibilité d'établir un profil commun; toutefois, ces enfants sont susceptibles de rencontrer des difficultés de trois types qui apparaissent comme des constantes repérées dans les cas d'E.H.P.I. en échec scolaire :

Des difficultés liées à l'écart entre les aptitudes fortes qu'ils révèlent dans certains champs d'activité intellectuelle – maîtrise de la langue, association d'idées, mémoire, rapidité dans le travail, et leur moindre aisance, et même leurs manques, dans d'autres domaines – écriture, savoir-faire pratiques, organisation du travail, maîtrise des gestes et des émotions, activités physiques, relation aux autres... Et des difficultés à s'adapter aux situations scolaires, qui... causent ennui, rêverie, agitation...

Nombreux sont les enfants qui pourraient présenter une ou plusieurs de ces caractéristiques décrites ci-dessous, c'est bien leur conjonction et leur coordination qui peuvent vous amener à vous interroger sur l'éventualité d'un haut potentiel intellectuel. A ce stade, il est important de « croiser les regards ».

- Il s'exprime brillamment et use d'un langage évolué pour son âge, il peut être à contrario très maladroit à l'écrit et présenter parfois un réel désintérêt pour l'acte graphique
- Il manifeste une grande vivacité d'esprit et une grande maturité intellectuelle.
- Il est curieux, pose sans cesse des questions, argumente sans cesse, il a un esprit critique développé.
- Il apprend et comprend vite, déteste la routine et les répétitions. Supportant mal l'échec, il manque de ténacité face aux difficultés
- Il a une grande sensibilité, a beaucoup d'humour, il est très émotif. Il est souvent distrait et s'évade dans son monde.

- Il a du mal à se faire des amis dans sa classe d'âge et est souvent isolé, il y a un décalage important entre sa maturité affective et sa maturité intellectuelle.
- Il manque de méthode de travail, il a du mal à planifier et se perd dans les détails.
- Il dort mal, a des troubles de l'humeur qui peuvent le conduire à l'agressivité ou au contraire au repli sur soi.
- Il peut éprouver des difficultés d'adaptation au système scolaire, se mettre en opposition, et se trouver en situation d'échec.

Veronique Bencun Valérie Deslypper

DK Bergues 2019

Quelques propositions pour faciliter des parcours scolaires

Au niveau de l'école	Au niveau de la Classe
Personne référent dans l'école (dialogue, écoute)	Reconnaissance et Valorisation de leur singularité
Scolarisation en cours double	Responsabilité au sein de la classe (tutorat d'un autre élève)
Décloisonnement par matière	Planification de son travail
Raccourcissement du cycle	Mettre l'élève en situation de projet (sur ses propres curiosités)
Ateliers de besoin (spécifique E.H.P.I. ou non)	Attention particulière aux consignes (faire reformuler, décomposer, QCM, ordinateur, exercices à trous,...)
Faciliter l'accès à la BCD/CDI et aux ressources numériques	Renforcer progressivement les exigences de l'écrit
Prise en compte de ses affinités pour la composition des classes	Tolérance à la qualité de l'écriture Diminution des exercices répétitifs

II – QUE FAIRE SI CES SIGNES SE MANIFESTENT ?

- En parler à l'équipe éducative pour croiser les regards, comparer vos analyses respectives et mettre en commun vos points de vue
 - Rencontrer les parents, établir un dialogue avec eux.
 - Leur proposer si besoin une évaluation psychologique (test de QI) pour objectiver le regard.
 - Un enfant est reconnu intellectuellement précoce si son quotient intellectuel a été reconnu exceptionnellement élevé suite à une évaluation rigoureuse conduite par un psychologue.
 - Après un processus collectif d'évaluations et d'échanges, l'hypothèse de précocité est posée ou confirmée par le psychologue de l'Education Nationale.
- Rappel : l'accord des parents est indispensable



Quelques ouvrages qui peuvent aider à comprendre :
 « Les enfants surdoués ou la précocité embarrassante » Terrassier Ed. ESF Et

III – LES SOLUTIONS POUR L'ACCOMPAGNER DANS LE SYSTEME SCOLAIRE

Pour bon nombre d'entre eux, aucune mesure n'est nécessaire car ces élèves réussissent.
 Pour ceux qui sont en difficultés :
Les accepter avec leurs particularités.
 Identifier leurs points forts, leurs points faibles.
 Rencontrer régulièrement la famille pour faire le point avec elle.



Mettre en place, au sein de l'équipe pédagogique, une approche différenciée pour éviter le désinvestissement et l'échec scolaire :

- Par l'enrichissement et l'approfondissement des matières ou l'élève est brillant
- Par l'accélération du parcours scolaire ou la mise en place de dispositifs adaptés

Les concertations autour des besoins éducatifs particuliers de l'enfant sont conduites par le directeur d'école ou le chef d'établissement dans le cadre de réunions d'équipes éducatives auxquelles sont étroitement associés les parents.



IV – COMMENT S'INFORMER ?

Les Ressources académiques – Le réseau E.H.P.I.

Jérôme BOURNE BRANCHU : Directeur Académique Adjoint, responsable de la mission E.H.P.I.
Christine MAIFFRET D'ANFRAY : IEN ASH référent E.H.P.I. 1^{er} Degré pour le Nord
Fabien BERTELOOT : IEN I.O. référent E.H.P.I. 2nd pour le Nord
Christine SALVARY : IEN ASH référent E.H.P.I. 1^{er} Degré pour le Pas-De-Calais
Manuelle CAPUT : IEN I.O. référent E.H.P.I. 2nd pour le Pas-De-Calais
Joël SANSEN : Conseiller Technique ASH au Rectorat

Et aussi, sur le site EDUSCOL, rubrique « Elèves Intellectuellement Précoces » (<http://eduscol.education.fr> – Rubriques : Scolarité et parcours de l'élève-Besoins éducatifs particuliers-Elèves intellectuellement précoces)

Quelques sites d'Associations agréés par l'Education Nationale :
 A.N.P.E.I.P. <http://www.anpeip.org> – AFEP <http://www.afep-asso.fr> et l'Association pour l'épanouissement des enfants à haut potentiel intellectuel : A.E.H.P.I. <http://www.aehpi.org>

Et pour des informations complémentaires : www.enfants-haut-potentiel.com : site réalisé par l'équipe du Pr Todd Lubart - laboratoire « Psychologie et neurosciences cognitives ».

« Enfants exceptionnels : précocité intellectuelle, haut potentiel et talent » Lubart – Ed. Bréal
 « Mon enfant est-il précoce, comment l'aider et l'intégrer en famille et à l'école » Jean Marc LOUIS – Inter Edition

Les élèves en situation de handicap

Véronique Benctun Valérie Deslypper
DK Bergues 2019

Les élèves en situation de handicap

Loi 2005

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, **toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement** par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Vers une École pleinement inclusive

Plus de 320 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés à l'École. L'éducation nationale prend de nouvelles mesures concrètes pour améliorer durablement l'accompagnement dont ils bénéficient.

MIEUX ACCOMPAGNER LES PERSONNELS ET LES FAMILLES

- + 100 postes d'enseignants ressources à la rentrée 2018
- La cellule Aide handicap École :
0 800 730 123 Communication gratuite du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures
ou aidehandicapécole@education.gouv.fr
- Qualinclus, une démarche qualité pour améliorer la scolarisation

DIVERSIFIER LES MODES DE SCOLARISATION

- À la rentrée 2018 :
→ + 38 Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)
- **NOUVEAU** 5 unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)

PRÉPARER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

- Renforcement du lien école/entreprise afin de favoriser l'insertion professionnelle
- **NOUVEAU** Une attestation de compétences pour les élèves qui ne peuvent pas accéder au diplôme
- 1 groupe de travail national sur les conditions d'aménagement des examens

GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE DES SAVOIRS

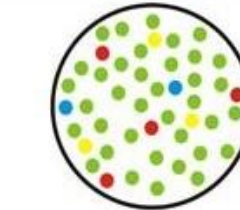
- 1 répertoire des bonnes pratiques d'accessibilité et d'adaptabilité des ressources numériques
- 1 plateforme numérique nationale de ressources pédagogiques pour les enseignants

OUVRIR L'ÉCOLE AUX PERSONNELS MÉDICO-SOCIAUX

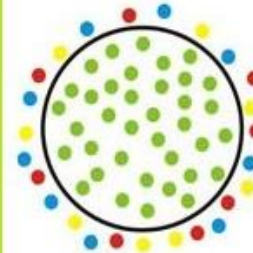
- Création d'un groupe « experts » pour développer les coopérations École/médico-social
- Amélioration de la qualité de la scolarisation par une meilleure coopération entre les équipes pédagogiques et médico-sociales
- Démarche Territoire 100 % inclusif

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

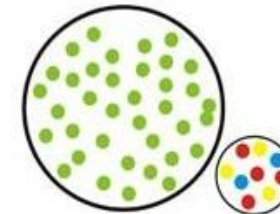
- + 10 900 postes d'accompagnants pour la rentrée 2018
- **NOUVEAU** Création de pôles inclusifs d'accompagnement localisé dans les écoles, collèges et lycées
- Des projets périscolaires inclusifs au cœur du Plan mercredi



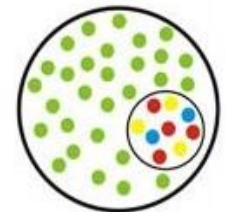
Inclusion



Exclusion



Séparation



Intégration

Véronique Benctun Valérie Deslypper

DK Bergues 2019

- **TFC Troubles des fonctions cognitives** (ULIS, IME, SESSAD)
- **TC Troubles du comportement** (ITEP, SESSAD TEP)
- **TED troubles envahissants du développement** ([RASTED](#), ULIS TED, IME TED, SESSAD TED,
- **Troubles sensoriels importants** (ERDV, IRPA, ULIS DV, ULIS DA)
- **Troubles moteurs** (ULIS, IEM, SSESD)

Mais également parfois dyspraxies ou dysphasies lourdes

Bilan DK Bergues « cycle 2 et 3 » : 2018 2019

Allophones : 3 (SUIVI CASNAV 1)

HPI : 5

Daltonisme :1 Epilepsie :1 TOP :1

Langage écrit, retard de langage, comportement, compréhension, résultats faibles, violence, agressivité, détresse sociale, attention, concentration

Classe/ Niveau	BEP	MDPH	MDPH en cours	TFM	TFV	TFA	TFC ou TSA	TED	Troubles des conduites
CP	51/532 9.58%	5	7		1		2		
CE1	52/517 10.05%	11	5			1	3	1	1
CE2	79/579 13.64%	21	6				3	1	3
CM1	55/546 10.07%	11	8				1	1	
CM2	74/573 12.91%	20	5	2					1
	311/ 2727 11, 40%	68	31	2	1	1	9	3	5

Bilan DK Bergues des suivis 2018 2019 / des territoires très différents

Classe/ Niveau	BEP	RASED	Ortho phonie	CMPP	CMP	SESSAD	SSESD	Prise en charge libérale	Emploi du temps aménagé
CP	51	45	26	4	4				1 décloisonnement
CE1	52	29	39	7	2	1T21		Psychologue2 Psychomotricité 2 Ergothérapie 1 Kiné 1	2 décloisonnements
CE2	79	15	39	13	3	1 TEP		Psychomotricité 2 Psychologue 4 Ergothérapie 2 Kiné 1	2 mi-temps 3 ???
CM1	55	6	26	4	5				
CM2	74	6	31	5	10	3 TSL	1 IEM	Psychologue 6 Ergothérapie 5 Psychomotricité 1 Orthoptiste 1	1 décloisonnement (allophone)

Véronique Benctun Valérie Deslypper
DK Bergues 2019

Bilan DK Bergues 2018 2019 **DYS**

TROUBLES ASSOCIES

DYSLEXIE/DYSORTHOGRAPHIE DYSORTHOGRAPHIE/DYSLEXIE DYSORTHOGRAPHIE/DYSGRAPHIE DYSPRAXIE/HPI MULTIDYS

Environ 17% des élèves annoncés à BEP présentent un **DYS**
12 élèves semblent n'avoir ni PAP ni PPS ????

Niveau EFFECTIF élèves à BEP identifiés	TSL DYSPHASIE	DYS ORTHOGRAPHIE	DYSPRAXIE	DYSLEXIE	TDA/H	DYSGRAPHIE	MULTIDYS	TOTAUX	PAP	MDPH
CP 51	1		1 +vue					2		2
CE1 52	1		1	1	I II			6		6
CE2 79	2+1 (PAP)		1	3+1	I II	I		12	1	7
CM1 55	2	1	2	1+4	I I	I		13	II plus II en cours	6
CM2 74	5	4	1	2+6	2	I	I	22	8	10
311	12	5	6	18	3 7	3	1	55	10 voir 12	31

Véronique Benctun Valérie Deslypper
DK Bergues 2019

L'élève en situation de handicap

L'accès aux apprentissages nécessite des modalités particulières :

- Aide humaine
- Aide matérielle
- Orientation
- Service de soins
- Adaptations pédagogiques spécifiques



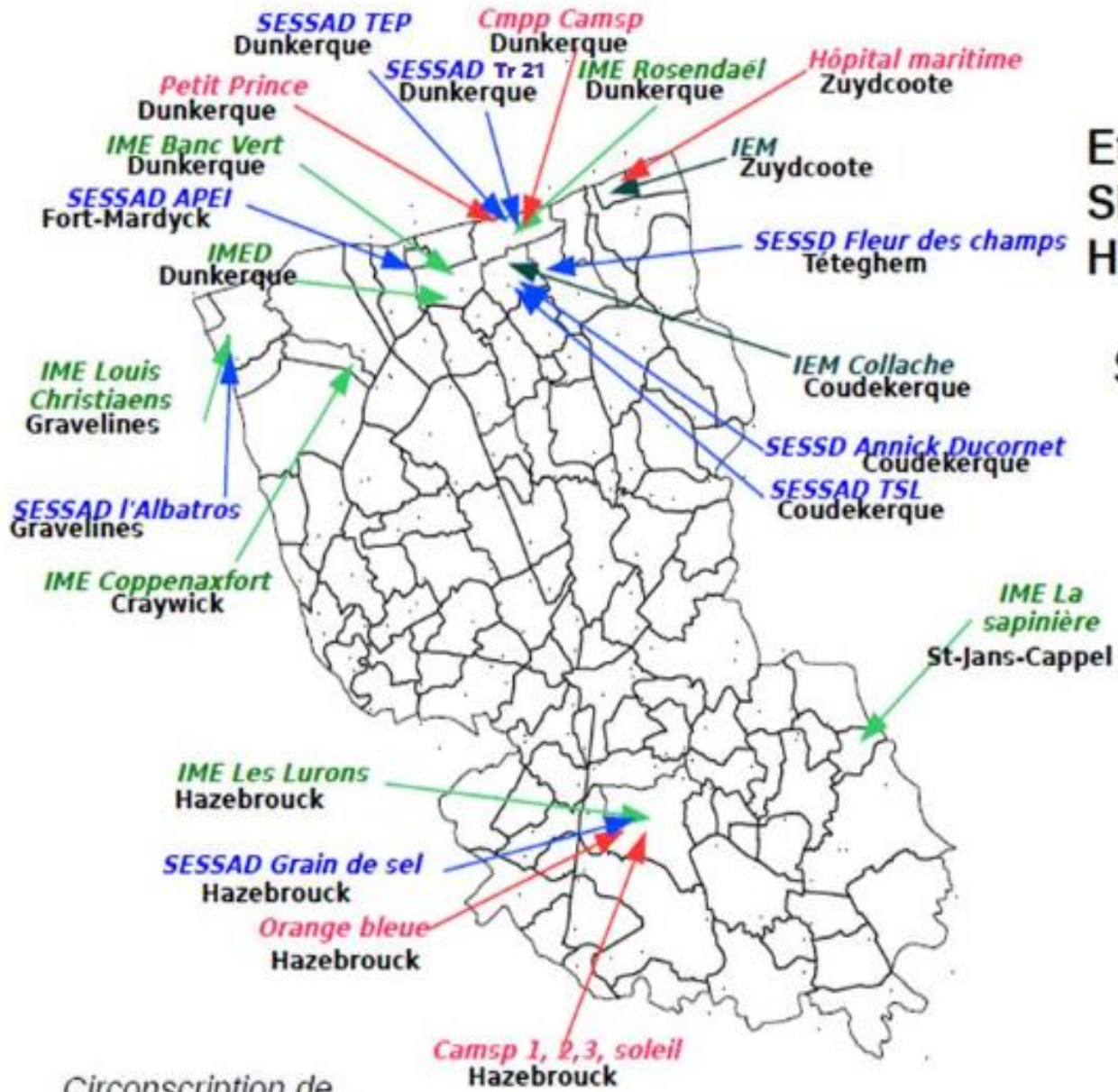
**Saisine MDPH par la
famille**



PPS

Plan de compensation peut concerner des préconisations ou conseils pour répondre à des besoins très divers

- Carte mobilité inclusion
- Prestation (AEEH...)
- Aménagement de logement
- Insertion professionnelle (RQTH)
- Orientation en établissement ou service (IME, IEM, ITEP, Institut d'éducation sensorielle, SESSAD...)
- Scolarité → PPS (projet personnalisé de scolarisation)



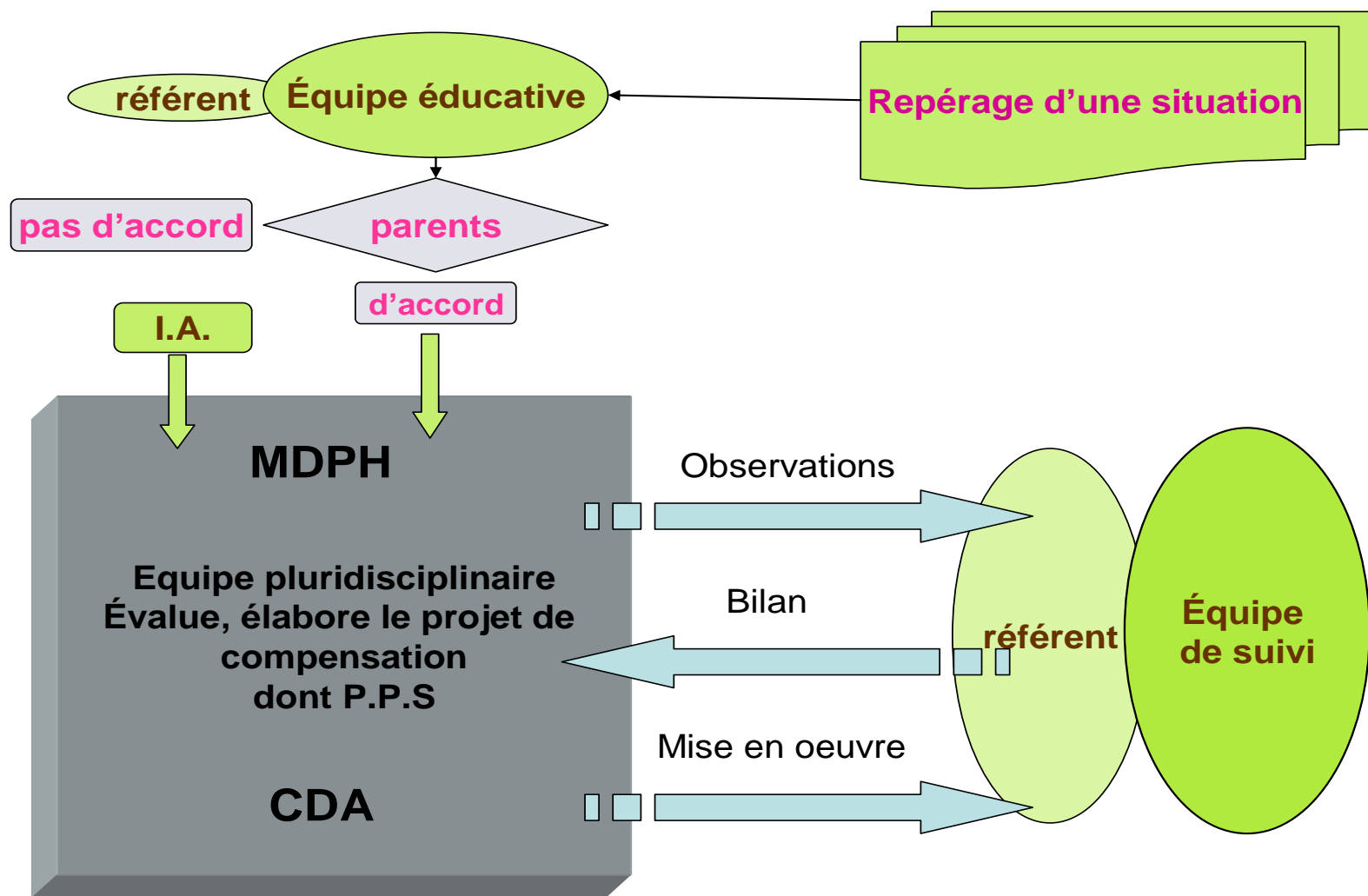
Etablissements
 SESSAD
 Hôpitaux de jour

Sur le bassin de
 Dunkerque

Circonscription de
 Dunkerque Lille 2 ASH

Véronique Benctun Valérie Deslypper
 DK Bergues 2019

L'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation



Le PPS (projet personnalisé de scolarisation)

- C'est le document qui revient de la MDPH après examen de la situation et des demandes concernant l'élève en situation de handicap.
- Il précisera, en plus des éléments d'identification, les objectifs pédagogiques, les propositions des équipes pluridisciplinaires aux besoins formulés, **les décisions d'orientation**, d'attribution de matériel pédagogique adapté et de **personnel d'accompagnement** et les préconisations utiles à la mise en œuvre de ce projet (**niveau d'inclusion lors d'une scolarisation en dispositif collectif, types d'aménagements pédagogiques nécessaires**)

**Annexe à la circulaire départementale d'octobre 2017 relative à scolarisation des élèves en situation de handicap :
Présentation des documents départementaux**

- **Le GEVA-Sco est le volet scolaire du GEVA qui est le guide d'évaluation et d'aide à la décision pour les MDPH. Le document d'aide à l'utilisation du GEVA-Sco en précise l'utilisation.**
 - **Le GEVA-Sco 1ère demande** est établi par l'équipe éducative sous l'autorité du directeur de l'école ou du chef d'établissement, il est transmis dès réalisation à l'enseignant référent et accompagne le dossier de demande de plan de compensation à destination de la M.D.P.H.
[Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation - première demande \(GEVA-Sco première demande\)](#)
 - **Le GEVA-Sco réexamen** est utilisé pour demander à la MDPH de revoir les compensations qui ont été attribuées à un élève. Sa finalisation est effectuée par l'ER au cours de l'ESS.
[Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation - réexamen \(GEVA-Sco réexamen\)](#)
- **Le document « adaptation annuelle de la scolarisation » est utilisé pour tout élève à besoins éducatifs particuliers dès lors que la saisine de la MDPH est envisagée ou mise en œuvre. Il permet de décliner les adaptations mises en place pour l'élève en amont de la 1ère demande, ainsi que les décisions que la Commission des Droits et de l'Autonomie. (C.D.A.P.H.) notifie dans le cadre du P.P.S.**
 - Il est complété par l'enseignant ou par l'équipe enseignante, et revu chaque année, qu'il y ait ou non demande d'ajustement du parcours aux besoins repérés ou aux évolutions de l'élève à faire remonter à la MDPH. Une copie en est remise aux parents.
 - L'actualisation annuelle de ce document est de la responsabilité de l'équipe éducative animée par le directeur de l'école ou le chef d'établissement, qui en transmet un exemplaire dans les deux mois suivant la rentrée à l'enseignant référent. Il pourra être amendé soit lors d'une réunion d'équipe éducative, soit lors d'une réunion de l'Équipe de Suivi de la Scolarisation (E.S.S.)
 - Une annexe « parcours personnalisé d'orientation en lien avec le parcours Avenir », à ajouter dès l'entrée au collège, permet de suivre la construction du projet professionnel de l'élève.
 - L'annexe « projet d'accompagnement d'un élève dont le comportement met en difficulté l'école » permet d'adapter l'emploi du temps d'un élève en fonction de difficultés particulières rencontrées à un moment donné du parcours scolaire.

Rappel : l'équipe de suivi de la scolarisation conduite par l'enseignant référent se réunit autant que nécessaire et au moins une fois par an

- **Le schéma récapitulatif permet d'identifier quels outils seront les mieux adaptés aux parcours scolaires des élèves.**

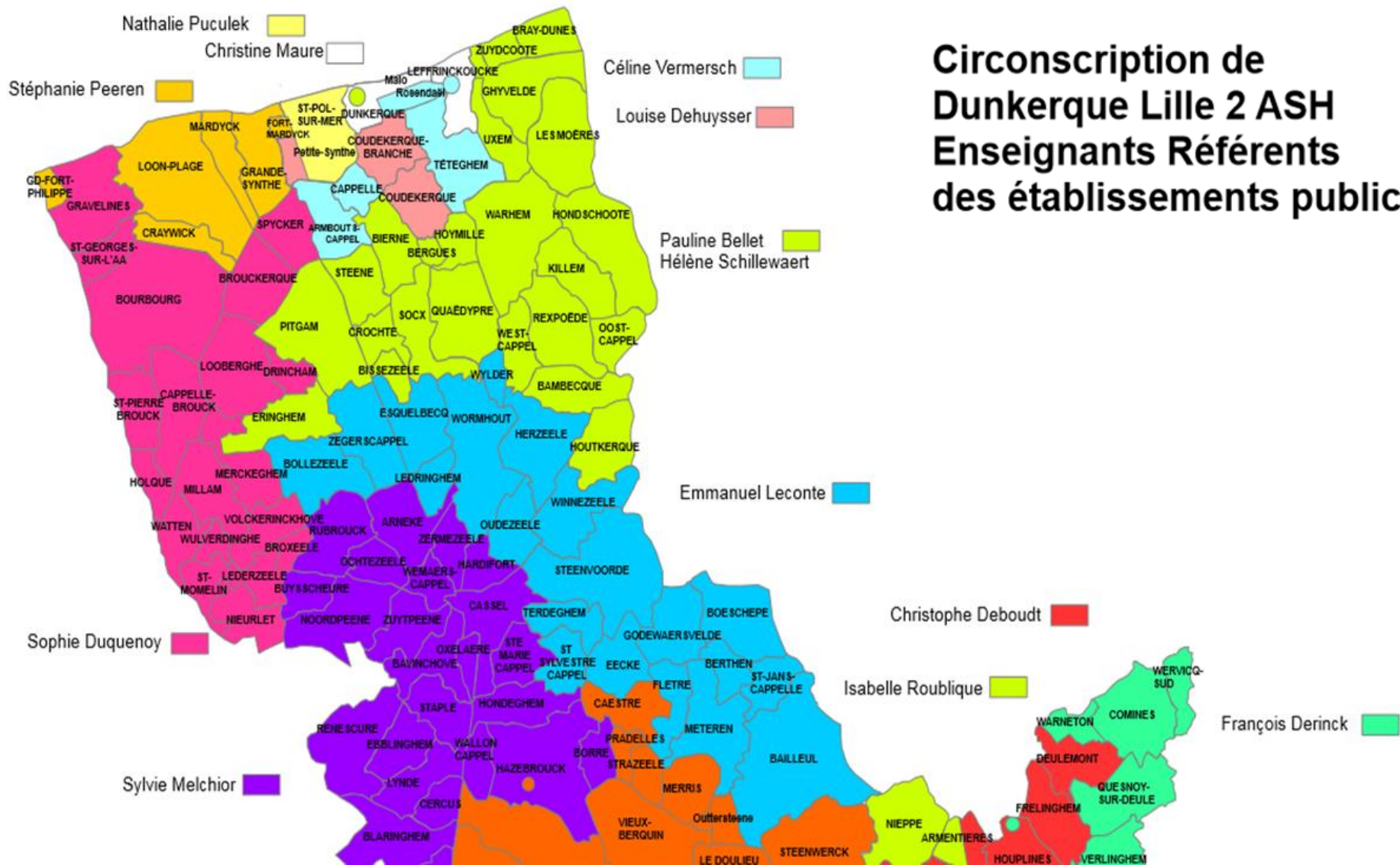
Le GEVA-Sco n'est qu'un des éléments constitutifs du dossier de demande de compensation à la MDPH.

Ce dossier comportera aussi :

- Le formulaire de demande à la MDPH
- Un certificat médical de moins de 3 mois renseigné par le médecin / le médecin spécialiste qui suit l'enfant
- Un bilan établi par le psychologue de l'Education Nationale
- Le feuillet « adaptation annuelle de la scolarisation ».

Eventuellement, une copie du LSU, les derniers bulletins trimestriels, ou tout autre document jugé utile.

Circonscription de Dunkerque Lille 2 ASH Enseignants Référents des établissements publics



Véronique Benctun Valérie Deslypper
DK Bergues 2019

Composition de l'Equipe de Suivi de la Scolarisation

1. **L'enseignant référent**
2. **Les parents** ou l'élève majeur (qui peuvent être assistés ou se faire représenter),
3. **Le ou les enseignants** qui ont en charge sa scolarité, **l'AVS**
4. Le chef d'établissement, le directeur de l'établissement de santé ou médico- social ; dans les écoles publiques, **le directeur de l'école** « contribue nécessairement aux travaux de l'ESS en vue de veiller à la prise en compte du PPS dans le projet d'école ». Il participe donc à l'ESS.
5. **Les professionnels de l'éducation, de la santé** (y compris du secteur libéral) ou **des services sociaux, le psychologue scolaire** ou le Conseiller d'Orientation Psychologue, les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale,
6. Les personnels de l'établissement de santé ou médico-social qui participent à la prise en charge de l'enfant ou de l'adolescent.

Les documents à utiliser:

- [Compte rendu Equipe Educative](#)
- [Geva-sco Première demande](#)
- [Geva-sco Réexamen](#)
- [Feuillet d'adaptation annuelle de la scolarisation](#)
- [Protocole accompagnement matériel](#)
- [Convention intervention thérapeute libéral](#)

Missions des accompagnants des élèves en situation de handicap

Une circulaire du 3 mai 2017 met à jour et détaille les missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

- 1. L'aide individuelle assurée par un personnel chargé de l'aide humaine (AVSi)**
- 2. L'aide mutualisée assurée par un personnel chargé de l'aide humaine mutualisée (AVSM)**

sous contrat AESH ou CUI-CAE

Expérimentation de pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) dans chaque académie

Dans le cadre de cette expérimentation, le focus de la compensation est déplacé vers celui de l'organisation pédagogique :

- ❑ Coordination des moyens d'accompagnement en pôle, dans une organisation plus globale des aides humaines, pédagogiques, éducatives et thérapeutiques.

- ❑ Mobilisation de tous les enseignants pour identifier les besoins des élèves et mettre en œuvre les réponses adéquates au niveau de la classe, mais aussi de l'établissement.

Ressources

<http://eduscol.education.fr/pid25585/ressources-pour-scolariser-les-eleves-handicapes.html>

<http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr>

<http://www.enfant-different.org/scolarite/l'inclusion-scolaire-les-ressources-incontournables>

Ressources :

<http://animationland.fr/dyslexie-dyspraxie-dysphasie-hyperactivite-4-films-danimation-pour-expliquer-les-troubles-dapprentissage/>

Dyspraxie : l'histoire de Gaël

Réalisée par Adrien Honnons, l'histoire de Gaël est une animation de sensibilisation sur les problèmes de la dyspraxie. Elle permet de faire découvrir aux élèves l'histoire de Gaël, un petit garçon dyspraxique très maladroit.

Dysphasie : l'histoire de Léo

Réalisée par Adrien Honnons, l'histoire de Léo est une animation de sensibilisation sur les problèmes de la dysphasie. Elle permet de faire découvrir aux élèves, à travers l'histoire de Léo, ce trouble spécifique du langage oral.

Programme de sensibilisation des 7/12 ans au handicap
(association Tralalère)

handicap.vinzelou.net

[Une sélection d'albums de littérature de jeunesse sur les thèmes de la différence et du handicap](#)

Véronique Benctun Valérie Deslypper

DK Bergues 2019

LÉO

La dysphasie ou histoire de Léo

Véronique Benctun Valérie Deslypper
DK Bergues 2019

2018

Guide pour la scolarisation DES ENFANTS ET ADOLESCENTS EN SITUATION DE HANDICAP



MUTUALITÉ AGRICOLE DE FRANCE

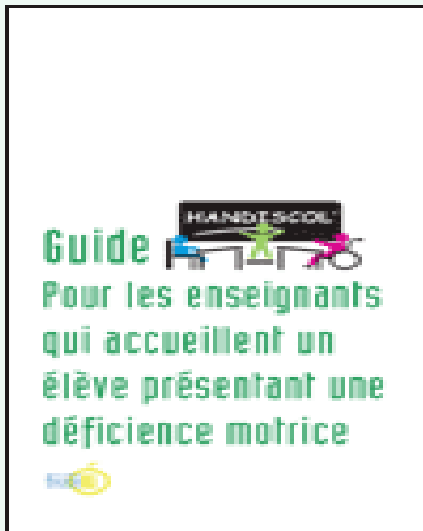
Véronique Benctun Valérie Deslypper
DK Bergues 2019



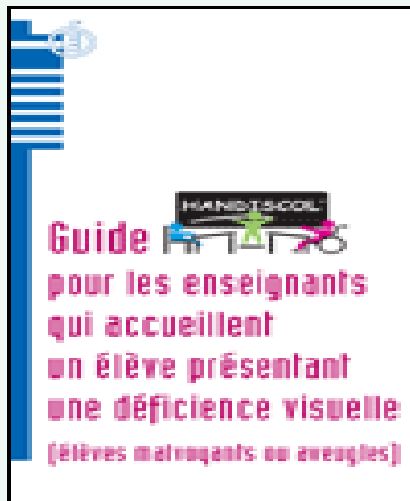
Guide «Scolariser les élèves sourds ou malentendants»



Guide «Scolariser les élèves autistes ou présentant des troubles envahissants du développement»



Guide pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience motrice



Guide pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience visuelle

Les enseignants spécialisés

Véronique Benctun Valérie Deslypper
DK Bergues 2019

**Référentiel des compétences
caractéristiques
d'un enseignant spécialisé**

**1. Exercer dans le contexte professionnel spécifique
d'un dispositif d'éducation inclusive**

**2. Exercer une fonction d'expert
de l'analyse des besoins éducatifs particuliers
et des réponses à construire**

**3. Exercer une fonction de personne
ressource pour l'éducation inclusive
dans des situations diverses**

La pratique enseignante est «adaptée» si elle «répond aux BEP» :

L'enseignant met en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées aux besoins particuliers de ses élèves , au sein d'**une équipe pluri-catégorielle**, en prenant en compte les données de l'environnement **scolaire, familial et social** des élèves.